



demande d'aide suite à divorce en cours

Par **sylvy**, le 16/03/2011 à 14:43

bonjour,

je suis remariée depuis 5 ans, avec achat d'une maison il y a 5 ans, mon mari est parti depuis le 01/01/10, il a donc entrepris les procédures avec un notaire pour le rachat de mes parts et pour le divorce, je vis toujours dans la maison avec mes 3 enfants où nous continuons de payer chacun notre part,

- suis-je obligée d'attendre de ne plus être propriétaire et mariée pour prétendre à un logement (social) ?

- comme il fait les démarches, il a un notaire et un avocat, dois-je prendre moi aussi un avocat ? car il ne veut pas de garde partagée mais moi oui.

Merci de bien vouloir me répondre.

Par **Laure11**, le 16/03/2011 à 15:13

La première chose à faire est de prendre un avocat très rapidement et c'est obligatoire pour un divorce.

Par **Claralea**, le 16/03/2011 à 15:16

[citation]il ne veut pas de garde partagée mais moi oui[/citation]

Le père ne veut pas de la garde partagée parce qu'il veut la résidence des enfants ou parce qu'il ne veut pas les avoir avec lui ?

S'il ne veut pas de ses enfants avec lui, on ne lui imposera pas. La garde partagée est accordée quand le parent la demande, pas s'il n'en veut pas

Par **sylvy**, le 16/03/2011 à 18:05

il ne veut pas de garde partagée parcequ'il travaille, et pour la maison je ne sais pas s'il va la garder ou pas.

Par **Claralea**, le **16/03/2011** à **21:34**

La plupart des parents travaillent et s'organisent pour faire garder les enfants ou les mettre à la garderie ou à l'étude le soir et le mercredi, ce n'est pas une raison valable, mais s'il n'en veut pas, ça va être dur de lui imposer

Puisqu'il est parti et vous a laissée seule avec les enfants, demandez à garder la maison. Vous aussi vous avez droit à dire ce que vous souhaitez, ça ne veut pas dire que vous l'aurez mais battez vous pour la garder si vous pensez pouvoir payer sa part.

Pour le logement social, il faut commencer dès maintenant à en faire la demande, les listes d'attente sont longues, vous expliquez que vous êtes en instance de divorce et que vous allez vous retrouver à la rue avec 3 enfants

Par **Domil**, le **16/03/2011** à **22:21**

Il faut aussi voir du côté de la prestation compensatoire, ainsi que l'attribution du logement familial (le juge peut décider que vous restiez gratuitement dans la maison, sans payer de loyer ni devoir racheter ses parts)